

LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

ANALYSE DES DONNÉES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP, RAPPORT 2016-2021

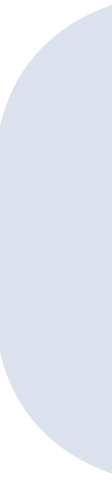
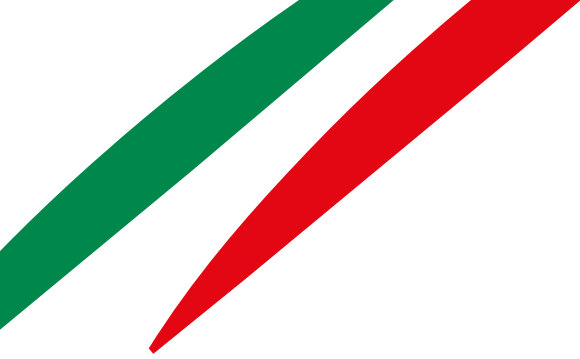
Par la Direction Technique Adjointe AICS -
Unité Statistique - Bureau IV Développement humain
V. Cirulli, M. Lomuscio et A. Morrone





Parmi les tâches primaires de l'agence, celle qui consiste à renforcer l'efficacité et l'efficience de la coopération pour le développement et la collecte des données représente un instrument indispensable pour améliorer la qualité des interventions que nous devons adopter en termes de stratégie et d'approche. L'exercice de mappage et d'analyse des données fait partie des lignes directrices Handicap de l'AICS approuvées en 2018 en conformité avec l'article 31 – Statistique et collecte des données de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), signée et ratifiée par l'Italie.

Cette analyse concerne les données relatives aux projets investissant dans le handicap au cours de la période 2016-2021. Les données sont issues du système de reporting Nextreport de l'AICS.¹

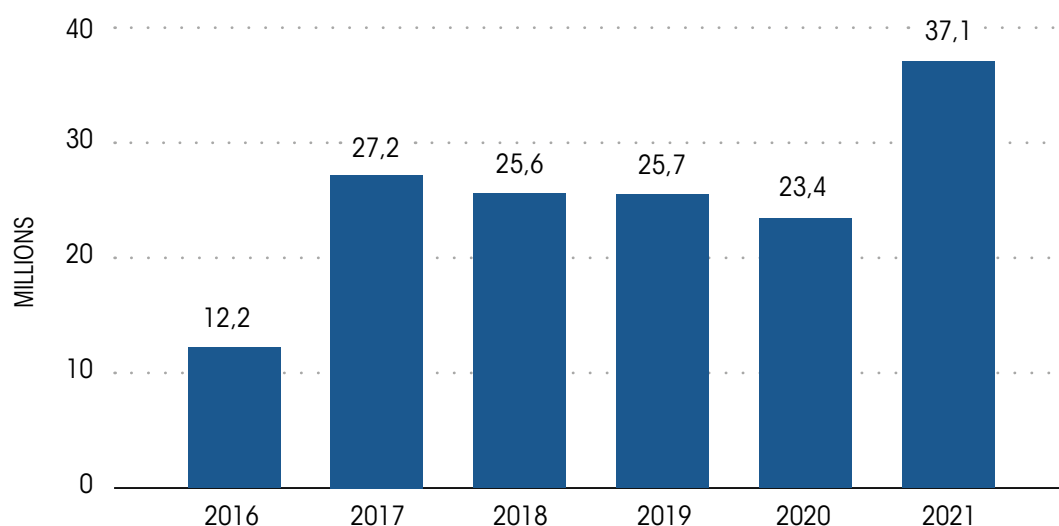


DÉCAISSEMENTS DES PROJETS FINANCÉS À TITRE DE DON

La figure 1 montre l'évolution des décaissements² des projets financés à titre de don ayant un marqueur de handicap valorisé³, c'est-à-dire des projets dont au moins 25% du financement est consacré au handicap. Pour 2021, on note une augmentation d'environ 59% par rapport à 2020.

FIGURE 1

Montant des décaissements pour les projets financés à titre de don dans le secteur du handicap (en euros).
Années 2016-2021



Source: Nextreport.

Note : les contributions volontaires sont exclues de l'analyse

¹ Les données sont issues de Nextreport à la date du 13 janvier 2022.

² Par décaissements, on se réfère aux montants versés dans le cadre de projets financés par des dons conclus positivement à la fin de l'année solaire de référence.

³ Le décaissement effectué dans le cadre du handicap est calculé sur la base du marqueur assigné au financement total. Par exemple pour un décaissement de 100.000 € et pour un marqueur du projet à 25%, le décaissement est calculé comme suit : $100.000 \times 25\% = 25.000$.



DÉCAISSEMENTS POUR LES PROJETS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP PAR TYPE DE MARQUEUR

Le tableau 2 et le tableau 3 montrent le montant des décaissements effectués en faveur de projets financés à titre de don dans le domaine du handicap au cours des années 2016-2021, respectivement en pourcentage et en euros. Les investissements sont analysés par type de marqueur comme indiqué dans le tableau 1.

TABLEAU 1

Typologie des marqueurs dans le domaine du handicap

TABLEAU MARQUEUR HANDICAP DE L'AICS	% de financement
0 - Financement négligeable ou aucun financement destiné au handicap	0%
1 - Au moins un quart du financement est destiné au handicap	25%
2 - La moitié du financement est destiné au handicap	50%
3 - La majeure partie, mais pas la totalité du financement est allouée au handicap	75%
4 - L'objectif principal explicite est le handicap	100%

TABLEAU 2

Décaissements dans le domaine du handicap (en euros) par type de marqueur. Années 2016-2021

Handicap	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
1 - AU MOINS UN QUART DU FINANCEMENT	7.127.172	10.893.361	15.639.000	12.184.709	11.272.191	16.892.508	74.008.941
2 – MOITIÉ DU FINANCEMENT	52.651	1.301.279	1.118.713	1.083.070	2.506.494	3.472.406	9.534.613
3 – MAJEURE PARTIE DU FINANCEMENT	1.469.872	12.115.454	4.195.088	2.442.026	4.764.945	6.384.582	31.371.967
4 – OBJECTIF PRINCIPAL	3.591.920	2.854.283	4.688.505	9.996.174	4.868.459	10.305.175	36.304.516
Total	12.241.615	27.164.377	25.641.306	25.705.979	23.412.089	37.054.671	151.220.037

TABLE 3

Décaissements dans le domaine du handicap par type de marqueur (en %). Années 2016-2021

Handicap	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
1 - AU MOINS UN QUART DU FINANCEMENT	58,22	40,10	60,99	47,40	48,15	45,59	48,94
2 – MOITIÉ DU FINANCEMENT	0,43	4,79	4,36	4,21	10,71	9,37	6,31
3 – MAJEURE PARTIE DU FINANCEMENT	12,01	44,60	16,36	9,50	20,35	17,23	20,75
4 – OBJECTIF PRINCIPAL	29,34	10,51	18,28	38,89	20,79	27,81	24,01
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source: Nextreport.

Note: les contributions volontaires sont exclues de l'analyse

En analysant le pourcentage calculé sur le montant total des financements pour les années 2016-2021, nous pouvons observer qu'en moyenne, nous investissons environ 24% dans des projets dont le marqueur handicap est l'objectif principal, environ 21% dans des projets où la majeure partie du financement est dédiée au handicap et 6% dans des projets dont la moitié du financement est dédié à ce domaine. Il y a lieu de noter que 49 % font référence à des projets dont le quart du financement est consacré au handicap.

D'après l'analyse des tableaux 2 et 3 il ressort qu'au cours des années 2016-2021, en moyenne environ 45% des projets est caractérisé par les marqueurs 3 et 4 pour lesquels le handicap est central alors que 55% concerne les projets où la composante handicap est « mainstreaming ».

DÉCAISSEMENTS PAR TYPE DE GESTION: CANAL D'URGENCE ET CANAL ORDINAIRE

Le tableau 4 montre les données relatives au total des décaissements ayant un marqueur handicap valorisé dans les années 2016-2021 en fonction du canal d'intervention. Il y a lieu de noter que 47% des décaissements avec marqueur handicap valorisé concernent les projets urgents alors que 53% concerne les projets financés sur le canal ordinaire.

TABLEAU 4

Décaissements par type de gestion : urgence et ordinaire

Type de projet	Décaissements	Pourcentage
URGENCE	71.120.675	47,03
ORDINAIRE	80.099.363	52,97
Total	151.220.037	100,00

Le tableau 5 présente les montants qui ont été décaissés dans le domaine du handicap (décaissement_D) par rapport au décaissement total AICS (décaissement_T) en fonction du canal d'intervention. Le pourcentage du décaissement dans le domaine du handicap représente environ 8% du total des décaissements AICS

TABLEAU 5

Pourcentage des décaissements dans le domaine du handicap par rapport au décaissement total AICS par type de gestion : canal d'urgence et canal ordinaire. Années 2016-2021

Type de projet	Décaissement_T	Décaissement_D	Pourcentage
URGENCE	651.394.473	71.120.675	10,92
ORDINAIRE	1.258.524.889	80.099.363	6,36
Total	1.909.919.362	151.220.038	7,92

Le tableau 6 indique les niveaux de décaissements dans le domaine du handicap (décaissement_D sur le décaissement total AICS (décaissement_T) par rapport au canal d'intervention en faisant la distinction en bilatéral et multilatéral, tant pour l'urgence que pour l'ordinaire. La plus grande partie des décaissements dans le domaine du handicap appartient au canal bilatéral d'urgence (environ 19%) et ordinaire (environ 9%).

TABLEAU 6

Pourcentage des décaissements dans le domaine du handicap pour le marqueur attribué sur le total des décaissements _AICS par canal d'intervention. Années 2016-2021

Type de projet	Décaissement_T	Décaissement_D	Pourcentage
Bilatéral urgence	232.041.292	43.612.183	18,80
Bilatéral ordinaire	740.974.015	63.031.314	8,51
Multibi urgence	419.353.181	27.508.492	6,56
Multibi ordinaire	517.550.874	17.068.049	3,30
Total	1.909.919.362	151.220.038	7,92

Source: Nextreport.

Note : les contributions volontaires sont exclues de l'analyse.

DÉCAISSEMENTS PAR PAYS

Le tableau 7 présente les cinq premiers pays qui investissent davantage dans le domaine du handicap et les cinq pays qui investissent le moins dans ce domaine. Cette analyse est réalisée en tenant compte du rapport des décaissements dans le domaine du handicap (décaissement_D) par rapport au total des décaissements AICS (décaissement_T) au cours des années 2016-2021. La colonne du « Pourcentage » représente le rapport entre le décaissement D et le décaissement T.

TABLEAU 7

Pays par décaissement dans le domaine du handicap

Pays	Décaissement T	Décaissement D	Pourcentage
SOUDAN	91.650.395	15.903.000	17,35
LIBYE	45.125.421	7.567.499	16,77
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	70.536.500	11.478.897	16,27
IRAQ	57.176.719	8.507.245	14,88
SÉNÉGAL	36.234.506	5.283.640	14,58
ALBANIE	32.537.120	1.479.971	4,55
AFGHANISTAN	166.736.771	6.464.691	3,88
KENYA	33.648.085	1.267.327	3,77
ÉGYPTE	20.387.548	587.298	2,88
MYANMAR	27.909.739	775.000	2,78

Source: Nextreport.

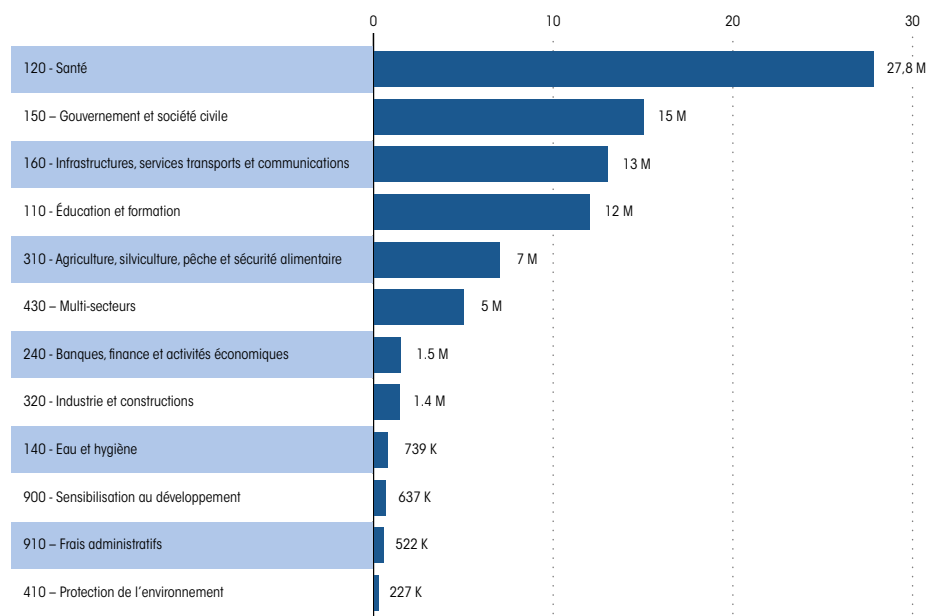
Note : les contributions volontaires sont exclues de l'analyse

DÉCAISSEMENTS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP PAR TYPE DE SECTEUR D'INTERVENTION

Figure 2 highlights the main areas of intervention in disability-specific projects over the period 2016-2021. In line with the set of priorities of the AICS, disability-related projects account for approximately € 28 million in the "Health" sector, €15 million in the "Government and Civil Society" sector, approximately €13 million in the "Infrastructure, Services, Transport and Communications" sector and €12 million in the "Education and Training" sector.

FIGURE 2

Disability-related project disbursements by OECD-DAC sector of intervention (in euros). Years 2016-2021

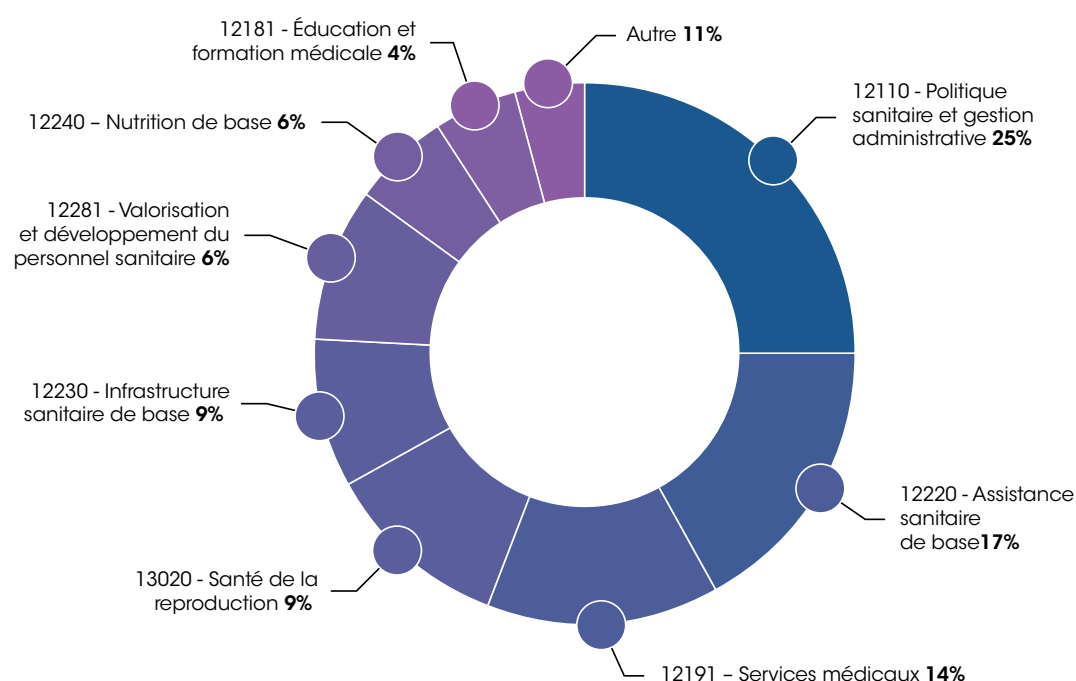


Pour mieux comprendre la manière dont les projets consacrés au handicap ont une incidence sur les quatre secteurs qui regroupent les décaissements les plus importants, un détail des secteurs spécifiques de chaque macro-secteur (en pourcentage) est présenté ci-dessous.

En particulier, la figure 3, montre que sur les 28 millions d'euros de décaissement dans le domaine de la « Santé », 25% de ces décaissements sont affectés à des projets dédiés aux « Politiques de santé et gestion administrative », 17% aux projets dédiés aux « Soins de santé primaires », 14% aux « Services médicaux » et 9% aux projets dédiés à la « Santé reproductive » et aux « Infrastructures de sanitaires de base ».

FIGURE 3

Pourcentage des décaissements par secteur d'intervention (en euros). Années 2016-2021



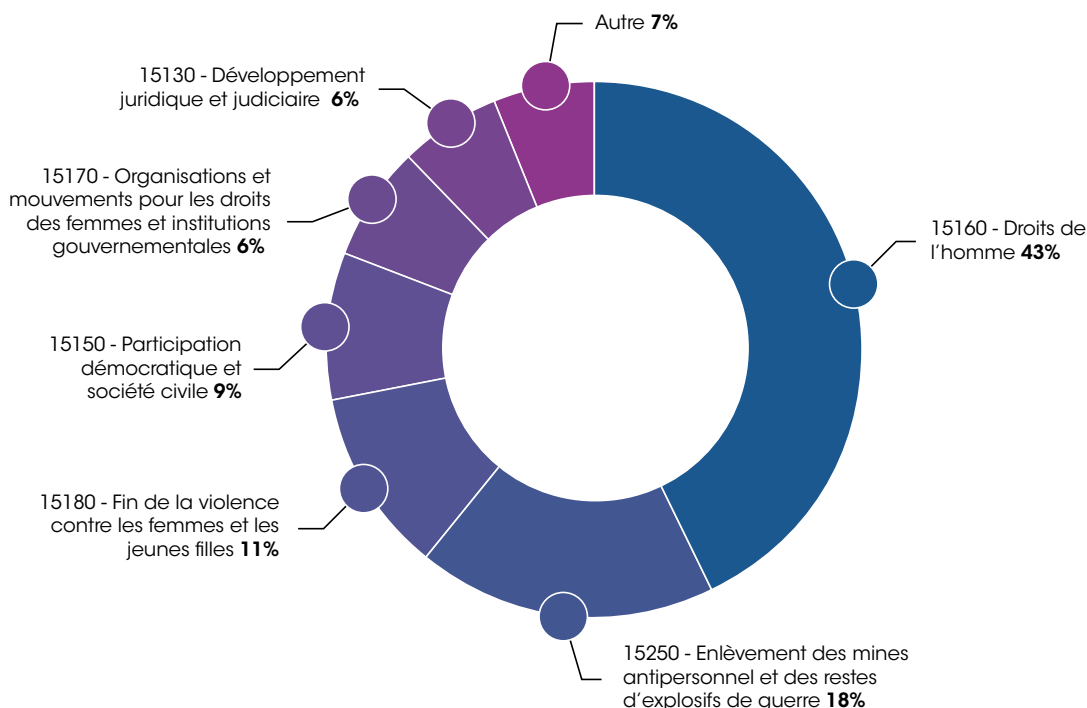
Notes : Dans la catégorie « Autre » sont inclus tous les secteurs spécifiques de la « santé » avec un pourcentage de décaissement sur la valeur totale décaissée inférieur à 4% : 12261 – instruction médicale (3,5%), 13081 – développement du personnel pour la population et la santé de la reproduction (2,4%), 12250 – Contrôle des maladies infectieuses (2,4%), 12262 – Contrôle de la malaria (1,1%), 13010 – politique de la population et gestion administrative (0,8%), 13040 – Contrôle des maladies sexuellement transmissibles, y compris l’HIV/SIDA (0,8%), 12340 – Promotion de la santé et du bien-être mental (0,08%), 13030 – Planification familiale (0,05%), et 12264 – Contrôle COVID-19 (0,01%).

Les contributions volontaires sont exclues de l’analyse.

La figure 4 illustre la répartition des 15 millions d'euros de décaissements dans le macro-secteur « Gouvernement et société civile ». En particulier, 43% de ces décaissements sont consacrés à des projets qui investissent dans le secteur spécifique des « droits de l'homme ». Environ 18 % sont des projets consacrés à « l'enlèvement des mines antipersonnel et des restes d'explosifs de guerre » et 11 % de ces décaissements sont destinés à des projets pour mettre « fin à la violence contre les femmes et les jeunes filles ».

FIGURE 4

Pourcentage des décaissements pour le secteur d'intervention spécifique « Gouvernement et société civile ». Années 2016-2021



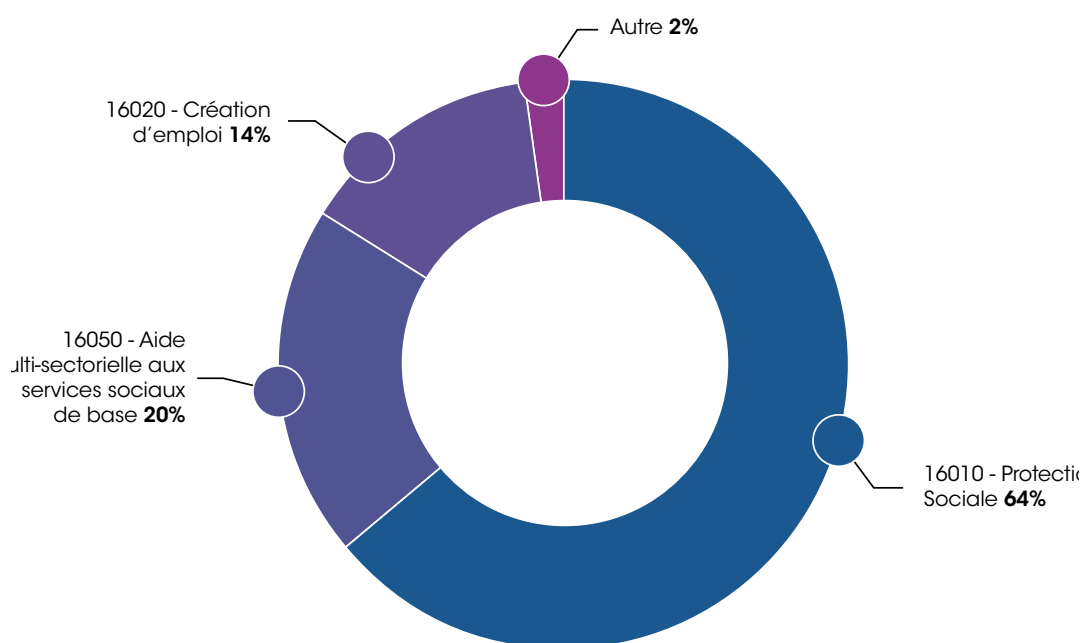
Notes : La catégorie « Autre » comprend tous les secteurs spécifiques du « Gouvernement et société civile » avec un pourcentage de décaissement sur la valeur totale consacrée à ce secteur inférieur à 6 % : 15190 – Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables (3,9 %), 15110 - Politique du secteur public et gestion administrative (1,6 %), 15151 - Élections (0,7 %), 15112 - Décentralisation et soutien aux administrations infranationales (0,4 %), 15111 - Gestion des finances publiques (GFP) (0,3%), 15113 - Organisations et institutions de lutte contre la corruption (0,2%), 15185 - Administration des administrations locales (0,04%) et 15210 - Gestion et réforme du système de sécurité (0,02%).

Les contributions volontaires sont exclues de l'analyse.

64% des 13 millions d'euros des décaissements destinés au domaine du handicap sur le secteur d'intervention « Infrastructures, services, transports et communications » est destiné à des projets de « protection sociale », 20% aux « aides multisectorielle aux services sociaux de base » alors que 14% concerne des projets consacrés à la « créations d'activités » (figure 5).

FIGURE 5

Pourcentage des décaissements pour le secteur d'intervention spécifique « Infrastructures, services, transports et communications ». Années 2016-2021

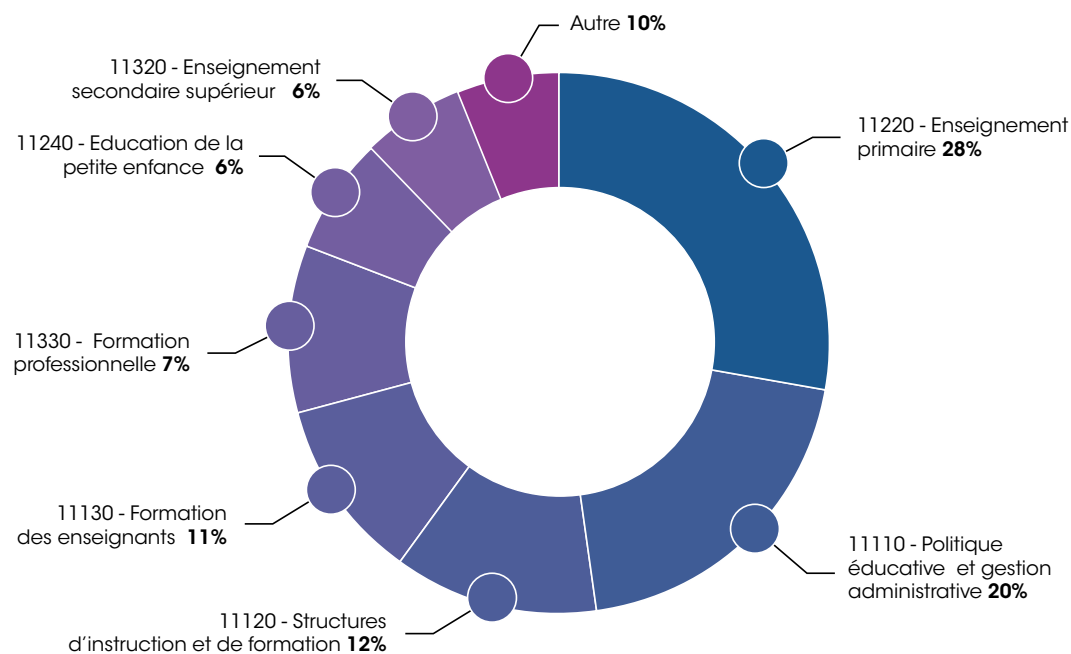


Notes : La catégorie « Autre » comprend tous les secteurs spécifiques compris dans les « Infrastructures, services, transports et communications » avec un pourcentage de décaissement sur le total consacré à ce secteur inférieur à 6% : 22010 - Politique de communication et gestion administrative (1,7%) et 16062 - Développement des capacités statistiques (0,4%), 16061 - Culture et loisirs (0,04%).
Les contributions volontaires sont exclues de l'analyse

Dans le secteur « Éducation et formation » (figure 6), les décaissements les plus importants sont concentrés dans l'« Enseignement primaire » avec 28% et dans les « Politiques éducatives » avec 20%.

FIGURE 6

Pourcentage des décaissements pour le secteur d'intervention spécifique de l'éducation et de la formation.
Années 2016-2021



Notes : La catégorie « Autre » comprend tous les secteurs spécifiques de « l'éducation et de la formation » avec un pourcentage de décaissement sur le total consacré à ce secteur inférieur à 6% : 11230 - Compétences de base pour la vie adulte (3%), 11182 - Recherche en éducation (2,7%), 11420 - Enseignement secondaire (2,6%) et 11430 - Formation technique et managériale avancée (2%).

Les contributions volontaires sont exclues de l'analyse

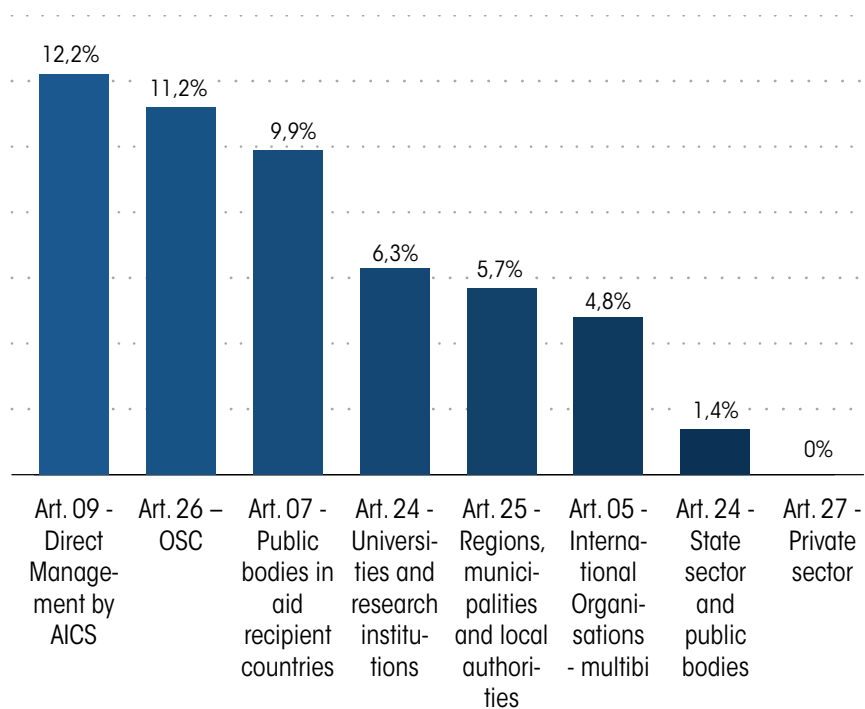


DÉCAISSEMENTS PAR PARTENAIRE SUR LE POURCENTAGE DES DÉCAISSEMENTS DANS LE SECTEUR DU HANDICAP

La figure 7 met en évidence le pourcentage des décaissements par rapport au type de partie prenante selon la classification prévue par la Loi 125/2014. Pour chaque partie prenante, le pourcentage de décaissement en rapport au handicap a été calculé sur le total des décaissements. La figure montre que 12 % des décaissements pour les projets directement gérés par l'AICS sont consacrés au handicap. Cela indique que pour chaque tranche de 100 euros décaissés pour des projets gérés directement, 12 € sont destinés à des projets axés sur le handicap. Dans le cas des projets promus et confiés aux OSC (Organisations de la Société Civile), nous passons à 11 euros pour 100 euros décaissés. L'analyse montre que le secteur privé n'investit pas dans des projets dédiés au handicap.

FIGURE 7

Stakeholders by % of disability-related disbursements.



Notes: Voluntary contributions are excluded from the analysis



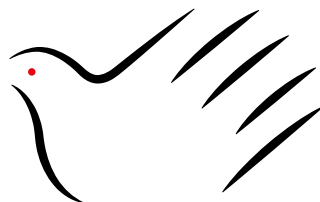
07 LE DOMAINE DU HANDICAP DANS LE PLAN D'EFFICACITÉ 2020 - 2022

Toutes les initiatives approuvées par l'AICS sont basées sur le principe de « ne laisser personne de côté » en tant qu'élément fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable.

L'analyse des données sur les décaissements de l'AICS dans le secteur du handicap indique qu'en 2021, l'Agence a pleinement atteint l'objectif prévu énoncé dans le Plan d'efficacité.

Cet objectif est calculé sur la base de l'un des indicateurs du « ne laisser personne de côté » qui mesure le pourcentage des décaissements pour les programmes en faveur des personnes handicapées. Dans ce cas, l'indicateur du plan d'efficacité est construit en mesurant les décaissements alloués au projet avec le marqueur principal du handicap sur la totalité des décaissements dans le domaine du handicap pour les années 2020 et 2021. Dans le cas d'espèce, il est fait référence au marqueur de l'OCDE qui inclut dans le marqueur principal les projets avec au moins 75% du financement consacré au handicap.





 AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT

www.aics.gov.it

SEGUICI SU

 [agenziaitalianacooperazione](https://www.facebook.com/agenziaitalianacooperazione)

 [@aics_it](https://twitter.com/aics_it)

 [@aics_cooperazione_it](https://www.instagram.com/aics_cooperazione_it)